

Octobre rose

La Cfdt BNP Paribas participe à la campagne annuelle destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein.

Tout ce mois d'octobre, les communications Cfdt BNP Paribas se pareront de rose.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent en France et représente la première cause de décès par cancer chez la femme. C'est pourquoi il est important de ne pas avoir peur d'en parler et de s'informer.

En parler, c'est prévenir pour agir à temps.

La Cfdt BNP Paribas soutient toutes les femmes !

#JaimeMesSeins

Informez-vous ici



Déblocage exceptionnel du PEE

Oui, c'est du pouvoir d'achat en plus, mais... prudence !

14 octobre 2022

La loi pouvoir d'achat du 16 août 2022 permet, jusqu'au 31 décembre 2022 :

- Le déblocage anticipé du PEE (des fonds investis au plus tard le 31/12/2021)
- Dans la limite de 10 000 euros, nets de prélèvements sociaux
- La valorisation sera celle constatée au jour du déblocage
- Sur les 3 supports suivants : FCPE Multipar Monétaire Euro, Multipar Actions Socialement Responsable FCPE Multipar Philéas, Actionnariat France FCPE BNP Paribas Actionnariat Monde
- Les frais de déblocage seront pris en charge par BNP Paribas

A SAVOIR :

En cas de déblocage partiel, les sommes les plus anciennes sont versées en priorité pour chacun des supports

POINT D'ATTENTION !



Les sommes débloquées sont exonérées d'impôts sur le revenu **MAIS** elles doivent **exclusivement** servir à financer l'achat de biens, de fournitures ou de prestations de services.

Vous devrez tenir les justificatifs à disposition de l'administration fiscale pendant 3 ans.

L'avis de la Cfdt :

Simple déploiement du dispositif légal chez BNP Paribas, ces mesures incitant les salariés à financer eux-mêmes la perte du pouvoir d'achat ne sauraient se substituer à des mesures pérennes sur les salaires. BNP Paribas doit revoir sa politique globale de rémunération !

En attendant, et avec ce dispositif, **ce sont les salariés qui vont puiser dans leur épargne** pour tenter de maintenir leur niveau de vie.

Enfin, la Cfdt vous alerte sur les éventuelles moins values que vous pourriez subir.

Ne recourez pas au déblocage exceptionnel anticipé de votre PEE dans la précipitation

Rappelez-vous de l'évolution actuelle du cours de l'action...

PÉNURIE CARBURANT

Dès ce lundi 10 octobre, nous avons demandé à la direction d'ouvrir le travail à distance (tel que prévu dans l'accord groupe en cas de situation exceptionnelle) **et/ou de faciliter la pose de RTT/congés** que solliciteraient des salariés ne pouvant se rendre sur leur lieu de travail, touchés par la pénurie de carburant.



LA DIRECTION NOUS A ENTENDUS ET A PRIS DES MESURES EN CE SENS

Toutefois, l'entreprise semble encore une fois vouloir exclure la très grande majorité des salariés des agences du bénéfice du travail à distance.

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle.

La Cfdt BNPP a demandé un traitement équitable des salariés de BNPP, tous touchés par cette pénurie de carburant !